



Accusé de vol de fond caisses

Par **antoine**, le **20/05/2009** à **02:58**

Bonjour, depuis onze ans je travail dans un bar de nuits (bien spécifique) sans aucun soucis ou problème ...mais depuis le 1 février 2009 rien ne vas plus je suis accusé de vol de fond de caisses alors que je ne fais jamais la caisse (oui vous avais bien lus jamais...). on m'accuse d'avoir piquer des fonds de caisses après fermeture du bar!! mon patron a porter plainte contre moi...je ne sais pas quoi faire je suis desemparé la seule preuve qu'ils a apporté c'est les heures ou le systeme d'alarme pour rentré dans l'établissement a étai stopé.....et remis pour sortir sachant que nous sommes trois a étre deçu avec différent code....mais moi je suis le seul employé et l'autre personne et l'ami du patron qui connais mon code...le bar et équipé de système video caméras...mais comme fais exprès elles fonctionner pas ..nil m'accuse d'un vol énorme de plus de 6000e nje me pose beaucoup de questions je ne dors plus que dois je faire je suis dans une impasse sans possibilité de me défendre car pas trop les moyens de me payer un avocat merci par avance de me repondre

Par **jeetendra**, le **20/05/2009** à **08:21**

bonjour, l'accusation de vol est très grave, prenez contact avec le CDAD de Tulle pour etre aidé dans votre défense face à votre accusateur (patron), courage à vous,
cordialement
CDAD de Tulle
9, Quai Gabriel Péri
19000 Tulle
05 55 20 30 06
05 55 20 24 01